



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres en exercice : 27

Séance du 26 mars 2025

Nombre de Membres présents : 23

L'an deux mille vingt-cinq

Nombre de suffrages exprimés : 26

Et le vingt-six-mars

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 1

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Date de la convocation :

13 mars 2025

Présents

J. H. FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK
G. BARRIOL – F. BLARQUEZ – M. NOEL-GAMET
H. JAUBERT – P. PORTE – V. LEVEQUE – S. REBUFFAT
R. BENEJEAN – M. DUMAS – J. CHUECOS – F. CHEILAN
A. RATTIER – J.L. CLOEZ – A. JOUBERT – N. LIGNY
A. VASAI – C. UHL – P. CASTEAU – M. SOLER

Objet de la délibération

32-2025

Subventions 2025 aux associations

Excusé(s) ayant donné pouvoir

- M. AUGIER à A. VASAI
- S. AELVOET à S. REBUFFAT
- S. LEBELLE à R. BENEJEAN

Absent(s)

Jérôme DELCOURT

Marie DUMAS a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Frédéric BLARQUEZ

La ville de Cabannes apporte son soutien aux associations par la mise à disposition de locaux, de personnel, de matériel et de moyens de communication afin qu'elles puissent, de par leurs actions, participer à la vie locale.

Chaque année, ces aides sont bien souvent complétées par l'attribution d'une subvention dite de fonctionnement, qui fait suite au dépôt d'un dossier de demande de subvention par les associations.

Les demandes établies par les associations cabannaises pour l'année 2025 ont été examinées par la Commission Vie associative et Festivités en date du 13 Février 2025. Au terme de cette réunion et après étude des différentes demandes, il est proposé au conseil municipal, le vote des montants suivants.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Commission Vie associative et Festivités du 13 Février 2025,

Entendu que M. SOLER ne peut pas prendre part à la délibération et au vote concernant l'association les A.I.L.

Entendu que A. RATTIER et M. AUGIER ne peuvent pas prendre part à la délibération et au vote concernant l'association Charrette de la Saint-Michel

Entendu que M. AUGIER ne peut pas prendre part à la délibération et au vote concernant l'association Comité de Jumelage

Entendu que M. AUGIER ne peut pas prendre part à la délibération et au vote concernant l'association ES13

Entendu que N. LIGNY ne peut pas prendre part à la délibération et au vote concernant l'association le foyer rural

Entendu que A. RATTIER ne peut pas prendre part à la délibération et au vote concernant l'association G.C.A.C.C (Anciens combattants)

Entendu que C. ONTIVEROS ne peut pas prendre part à la délibération et au vote concernant l'association Marine maquettes Cabannes

Entendu que R. BENEJEAN ne peut pas prendre part à la délibération et au vote concernant l'association du Stade cabannais,

Entendu que M. SOLER ne peut pas prendre part à la délibération et au vote concernant l'association Ass'mat de Cabannes

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'ATTRIBUER aux associations les montants détaillés au tableau suivant :

NOM	Allouée 2024	Demande initiale 2025	Montant proposé pour 2025	Observations
A.D.M.R	1 500 €	1 500 €	1 500,00 €	
A.I.L	1 500 €	2 000 €	2 000,00 €	
A.P.E.L École St Madeleine	3 150 €	3 150 €	3 150,00 €	
ABLETTE CABANNAISE	2 000 €	4 500 €	2 500,00 €	Dont 500 € de subvention exceptionnelle pour organisation finale départementale des jeunes

ALPILLES DURANCE LUBERON	750 €	1 500 €	750,00 €	
AMICALE DU PERSONNEL	500 €	500 €	1 000,00 €	
AMIS DE L'ORGUE	150 €	150 €	150,00 €	
AMIS DE St MICHEL	500 €	500 €	500,00 €	
AMIS DU VIEUX CABANNES	900 €	900 €	900,00 €	
CHARRETTE DE LA St MICHEL	1 000 €	1 000 €	1 000,00 €	
CLUB TAURIN	12 000 €	15 000 €	12 000,00 €	Dont 2 000 € de subvention exceptionnelle pour organisation de « séances découvertes » destinées aux scolaires
COMITE DE JUMELAGE	3 000 €	3 000 €	3 000,00 €	
CROIX ROUGE	200 €	400 €	200,00 €	
DON DU SANG	600 €	600 €	600,00 €	
ES 13	600 €	1 000 €	1 000,00 €	
FAUN'ETC	500 €	1 000 €	500,00 €	
FCPE COLLÈGE	300 €	300 €	300,00 €	
FCPE PRIMAIRE	300 €	300 €	300,00 €	
FOYER RURAL	2 500 €	3 000 €	3 000,00 €	
G.C.A.C.C	1 000 €	1 500 €	1 500,00 €	
JUDO JUJITSU CLUB CABANNAIS	300 €	400 €	300,00 €	
LI RICOULETTO	1 000 €	2 000 €	1 000,00 €	
MARINE MAQUETTES CABANNES	400 €	500 €	400,00 €	
MOTO CLUB CABANNAIS	300 €	1 000 €	300,00 €	
PASSION JEUNES		300 €	300,00 €	
STADE CABANNAIS	13 000 €	20 000 €	13 000,00 €	
Sté de CHASSE	1 000 €	2 000 €	1 000,00 €	

SUD REGARD	6 800 €	9 200 €	9 200,00 €	500 € de subvention fonctionnement et 1 800 € de subvention exceptionnelle pour l'organisation de la Nuit du blues + l'anniversaire des 20 ans de l'association.
U.S.E.P	6 200 €	8 874 €	7 200,00 €	
VITRINE TOURISTIQUE CABANNAISE	500 €	2 000 €	1 000,00 €	

Soit un montant total de subvention de 69 550€ pour l'année 2025.

VOTE

Pour : G MOURGUES - J.H. FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL
 F. BLARQUEZ - H. JAUBERT - M. NOEL-GAMET - P. PORTE - V. LEVEQUE - S. REBUFFAT
 R. BENEJEAN - M. DUMAS - J. CHUECOS - F. CHEILAN - A. RATTIER - J.L. CLOEZ
 A. JOUBERT - N. LIGNY - A. VASAI - P. CASTEAU - M. AUGIER - S. AELVOET - S. LEBELLE
 M. SOLER

Contre : 0

Abstention : C. UHL pour l'Association FAUN ETC

Le Maire,
 Gilles MOURGUES

La Secrétaire de séance,
 Marie DUMAS